

DEC191094DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne Lastère-Itcaina pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5164 intitulée « Immunologie Conceptuelle, Expérimentale et Translationnelle » (Immuno ConcEpT)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 modifiée portant renouvellement de l'UMR5164 intitulée « Immunologie Conceptuelle, Expérimentale et Translationnelle » (Immuno ConcEpT), dont la directrice est Julie Dechanet-Merville ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Fabienne Lastère-Itcaina, assistante ingénieure à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fabienne Lastère-Itcaina délégation est donnée à M. Patrick Blanco, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fabienne Lastère-Itcaina et de M. Patrick Blanco, délégation est donnée à M. Vincent Pitard, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 1^{er} septembre 2018

La directrice d'unité
Julie Dechanet-Merville